

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2019, conformes aux comptes de gestion établis par le trésorier de Carignan.

- Le compte administratif du budget ville s'établit à un résultat global de fonctionnement de 2 165 961,55 € et un résultat global d'investissement négatif de moins 469 258,58 €, desquels sont retenus les restes à réaliser globalisés de 321 616,31 €, soit un excédent cumulé de 1 375 086,66 €.

- Le compte administratif du budget eau-assainissement s'établit à un résultat global de fonctionnement de 498 473,14 € et un résultat global d'investissement négatif de moins 63 689,85 €, desquels sont retenus les restes à réaliser globalisés de 200 908,50 €, soit un excédent cumulé de 233 874,79 €.

- Le compte administratif du budget lotissement fait état d'un résultat global de fonctionnement à zéro euro et d'un résultat global d'investissement de 23 087 €, soit un excédent de 23 087 €.

Ce budget étant clôturé, cet excédent sera reversé sur le budget Ville en recettes d'investissement.

Affectation des résultats : le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET VILLE

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	469 258,58	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		790 874,89
002 Résultats de fonctionnement reporté		1 375 086,66

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET EAU-
ASSAINISSEMENT**

Proposition d'affectation du résultat 2019		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	63 689,85	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		264 598,35
002 Résultats de fonctionnement reporté		233 874,79

AFFECTATION DU RESULTAT 2019- BUDGET LOTISSEMENT VAL LES MOINES

Proposition d'affectation du résultat 2019

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		23 087,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		

Suit le débat d'orientation budgétaire, selon lequel seront établis les budgets primitifs Ville et eau-assainissement, proposant le recours à l'emprunt pour la réalisation des travaux envisagés, sans augmentation de la part communale de la fiscalité, débat qui reçoit un avis favorable et unanime.

Dans le cadre des aides directes accordées au titre de l'opération façade – subvention aux particuliers à hauteur de 17,5 %, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 950 € en complément de l'arrêté n° 189 de la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg.

Considérant la durée de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement proposé en juillet 2020 s'étendant sur la période du 6 juillet au 31 juillet, soit quatre semaines, le tarif 2020, à l'unanimité, est modifié comme suit :

Forfait séjour 4 semaines : 1^{er} tarif : 195 €
2^{ème} tarif : 167 €

Suite à l'acquisition à l'euro symbolique d'un terrain appartenant à Espace Habitat de 2 674 m², situé rue du Canal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une parcelle complémentaire d'environ 1 200 m² au prix de 10 € le m², qui permettra de donner de la profondeur au terrain. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur BIHIN d'établir l'acte notarié et le document cadastral nécessaire et donne pouvoir au Maire de signer toute pièce nécessaire.

GESTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la reprise de la société SARL Propreté Services, prestataire pour l'entretien des locaux, par la société SAS AG Net, nouvellement intitulée AG Net Propreté Services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le renouvellement du contrat de concession du port de plaisance à Mouzon avec Voies Navigables de France.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission d'appel d'offres concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux à la Cité des Cadres, qui a retenu le Bureau d'Etudes DUMAY pour un montant de 61 920 € TTC.

Une seule autre entreprise avait fait une offre : Société BEMOL pour un montant de 70 560 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission d'appel d'offres concernant les travaux de la rue de l'Echenette et de l'ancienne Route Royale, pour lesquels la société URANO a été retenue pour un montant TTC de 317 113,90 € parmi quatre entreprises ayant présenté une offre.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un poste de catégorie C d'adjoint territorial du patrimoine pour la bibliothèque.

POINTS AJOUTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une carte d'achat d'une valeur de 50 € pour les cadeaux de fin d'années au personnel des différents services.

Considérant la réussite constatée du rapprochement de la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg, de l'office du tourisme et de la commune de Mouzon pour la gestion commune de l'office de tourisme, de la halte fluviale et du musée du feutre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer cette convention pour l'année 2020, renouvelable une fois, considérant les modifications à venir de l'organisation touristique globale.

Modification délibération du 18 octobre 2019 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la décision de la commission d'appels d'offres qui a retenu la société LVD pour un taux de 7% sur un montant de travaux de 113 940 €.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

- Les analyses montrent que l'eau est de bonne qualité.
- Inauguration le 20 mars 2020 à 17 heures du cabinet d'architectes.
- Cabinet d'architectes retenu par la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg pour le projet d'hôtel à Mouzon.
- Début des travaux du parquet de la salle de judo pendant les vacances de février.
- Prochain Conseil Municipal le 6 mars 2020.
- 6 propositions de fresque pour le pignon de la maison située à l'angle de la rue du Château, l'une d'entre elles est privilégiée et à confirmer.

Séance levée à 22h45

POUR COPIE CONFORME
Le Secrétaire de séance
Françoise MALJEAN

Le Maire
Gérard RENWEZ